

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES

Session : 2024

Epreuve n° : 2

Matière : SYSTEMES D'INFORMATION

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque feuille A3 dans le cadre à droite et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Feuille :

01 / 02

PREMIERE PARTIE

DPN, DPX

X, le ...

Affaire suivie par : Dominique MARTIN

A l'attention du  
chef de bureau DPX

Objet : Note présentant le chantier de migration des applications DGFiP placées derrière l'annuaire, dans le cadre de sa refonte.

La DGFiP possède un grand nombre de données et d'applications permettant d'y accéder ou de les exploiter, tant par les agents DGFiP que par des utilisateurs externes. Ceux-ci, qu'il s'agisse d'une autre administration comme les DOUAIRES ou bien des partenaires, comme les Notaires, sont authentifiés par un service d'annuaire permettant par la suite d'accéder aux données.

Dans le cadre de travaux de refonte majeure de cet annuaire, suite à différents travaux (hamologation de sécurité et audit en décomant) qui ont révélé plusieurs points sensibles, comme des questions de failles de sécurité, une obsolescence matérielle et logicielle ou même de fonctionnalité logicielle, il a été identifié une problématique concernant les applications clients au sein de la DGFiP.

Si le projet avance bien tant sur sa partie logicielle que matérielle, il conviendrait de résoudre ce dernier point avant la fin de la refonte totale, ayant pour fin le démantèlement de l'ancienne plateforme entraînera le blocage des éléments

qui auraient été omis.

La présente note s'articulera autour de 3 points majeurs, les pré-requis (1), la stratégie de migration (2) afin de passer à ce problème et les points de vigilances (3) qui restent à couvrir.

## 1) Les pré-requis fonctionnels et techniques

Les applications clients de l'annuaire correspondent à des applications qui interrogent ce dernier afin d'avoir des informations pour se connecter à une autre application ou un service. A la DGEIP, l'entité VESPA est par exemple utilisée sans avoir ces informations plutôt que de se connecter directement entre applications. En cas de refonte totale sans prendre en compte cet aspect, plusieurs indisponibilités pourraient voir le jour.

Afin de prévenir cela, on commencera donc par identifier les applications concernées.

Pour ce faire, on consultera l'existant avec les contrats de service annuaire en place pour la partie logicielle ainsi que les technologies utilisées.

Sur l'aspect technique, on listera les flux d'appel de service existants qui interrogent l'annuaire actuel.

Les acteurs concernés sont présentés en Annexe 1 au sein du calendrier pivotant.

## 2) La stratégie de migration

Suite à la première étape, si des applications clients sont également en cours de refonte, on prendra contact avec la MOE concernée pour faire un travail en amont.

Les futurs contrats de service d'appel à l'annuaire seront livrés et une large campagne de communication à destination



des MOE et des ESI sera faite pour s'assurer de l'accompagnement du changement.

Sur l'aspect des données, leur migration sera à prévoir : on procédera à la sauvegarde de l'existant, puis de l'import (intégration) sur la nouvelle plateforme afin de déclencher tout point de blocage. Pour sécuriser cette étape, des tests complets de sauvegarde / restauration seront menés.

### 3/ Points de vigilance

Au delà de l'aspect donnée et migration, qui fera l'objet de tests poussés, un focus doit être fait sur le réseau. En effet, si les flux existants ne sont pas reportés / adaptés sur la nouvelle application, cela ne pourra pas fonctionner. Pour ce faire, on utilisera la liste dresse au point ① et on testera tous les flux tant sur le point de vue réseau que la prise en compte et le traitement sur l'application cible. On aura donc une phase de tests, accompagnée de notes explicatives avec épinges projets, afin de s'assurer du bon déroulé de la bascule. Enfin, pour éviter une indisponibilité totale après la migration, on préférera une bascule dite "au fil de l'eau" comme cela a déjà pu être fait sur certaines applications (comme pour STF-Unifié, qui concernait l'appel de service de transfert de fichiers de la quasi-totalité du parc applicatif de la DGFiP).

### Annexe 1: Calendrier prévisionnel des travaux.

<u>Jalon 1</u> : Références les applications cibles de l'annuaire Acteurs: MOE DFX, partenaires, projet annuaire	Début: 01/01/N+1 Durée: 1 mois
<u>Jalon 2</u> : Références les flux réseaux concernés Acteurs: SIZ IOS, ESI PARI/NDV, ESI BORDENVI SARI, MOE DFX	Début: 01/02/N+1 Durée: 2 mois
<u>Jalon 3</u> : Accompagnement du changement, communication Acteurs: MOE DFX, DGS, DISIS	Début: 01/03/N+1 Durée: fin du projet
<u>Jalon 4</u> : Sauvegarde des données, migration, import Acteurs: MOE DFX, EXPLOITAM ANNUAIRE, SIZ MEMO	Début: 01/04/N+1 Durée: 1 mois
<u>Jalon 5</u> : Tests liés aux données, import / restauration Acteurs: MOE DFX, Demande support IMEX / B-INT	Début: 01/05/N+1 Durée: 6 mois

Jalon 6 : Tests liés aux flux de données et ouvertures

Acteurs : MOF DPX, SIZ IOS, ESI PARIS, ESI BORDEAUX, SAPI

Demande support: INTEX B-INT offre de service cloud

Début : 01/07/2021

Durée : 4 mois

Ces différentes étapes permettant de couvrir le sujet des applications liées de l'annuaire et de sécuriser la base de données, permettant le décommissionnement à terme de l'ancienne plateforme.

Dominique Martin, inspectrice principale des Finances Publiques

## DEUXIÈME PARTIE

ESi DE RAMBER

X, le ...

Monsieur FLEX, IPEIP

Adjointe au responsable d'ESi

à l'attention du

responsable de l'ESi de RAMBER

Objet : Fiche d'information en vue de la réunion de préparation du RCO du 15/11/2023 avec le bureau GF-4C (MOA projet Montagne)

### 0. Sommaire :

- 1 - Paliers à retenir au RCO 2024
- 2 - Chiffrage des ressources RCO 2024
- 3 - Macro-planning des 3 premiers paliers
- 4 - Propositions d'accompagnement en ESI
- 5 - Points de vigilance.

### 1. Paliers à retenir au RCO 2024

Au vu de la charge estimée au RCO, la planification pour tenir compte des différentes contraintes et de la capacité de la MOED (1320 J/h en 2024), les paliers retenus sont les suivants, par ordre de priorité de planification :

1) Palier PAF technologique (300 J/h)

Il s'agit là d'un chantier prioritaire défini par le COPSI technique dans le cadre de la MCT (Maintien en Condition Technique).



(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : INSPECTEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES Session : 2024  
 Epreuve n° : 2 Matière : SYSTEMES D'INFORMATION

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque feuille A3 dans le cadre à droite et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Feuille :

02 / 02

Ce palier devra impérativement être mené et pourra être terminé en 2024 au vu du défrayage des ressources.

2) Palier TOPAD CIBLC (120 J/h)

Le projet "Montagne" nécessitant le passage nous TOPAD CIBLC pour juillet 2024, il sera nécessaire de maintenir et terminer ce chantier dans les temps. Dans le cas contraire, des bugs applicatifs pourront survenir.

3) Palier FLES / RGAA (120 J/h)

Puisque qu'il doit être mis en place en 2024 dans un cadre réglementaire lié à l'accessibilité, ce palier devra impérativement être maintenu et mené à terme.

4) Palier optimisation du code 1 (600 J/h)

Il s'agit là du palier majeur du projet en cours, permettant de réduire d'éventuels incidents en production avec l'optimisation du code, comme indiqué suite à l'Audit.

5) Palier simplifications B (180 J/h)

Ces paliers (A et B) peuvent être menés de façon indépendantes, et permettent de pouvoir continuer à avancer dans la réalisation du projet Montagne.

Nous avons donc ici les paliers prioritaires et majeurs qui pourront être traités, tout en utilisant les ressources disponibles de la MOED, soit la totalité des 1320 J/h.

## 2. Chiffrage des ressources RCO 2024

Pour l'utilisation du RCO 2024 selon les paliers indiqués en ①, nous avons la consommation suivante des ressources de la MOED du projet Montagne et de sa MOE (ESI de RAMBER) pour qui l'utilisation est approximative (cf ④).

ESI de RAMBER : 2 A Analyser pour le projet (388 J/h)  
 MOED : 30 agents au sein du centre de développement correspondant à 1320 J/h disponibles pour le projet Montagne.

PALIER et costs	J/h MOE disponibles	J/h MOED disponibles
Prévision RCO 2024	388	1320
1 (300 J/h)	388	1020
2 (120 J/h)	308	900
3 (120 J/h)	230	780
4 (600 J/h)	100	180
5 (180 J/h)	10	0

## 3. Macro-planning des 3 premiers paliers

Pour chaque palier, 4 phases sont identifiées :

1 - Début de développement : Démarrage des travaux par la MOED

2 - Date de livraison initiale de Livraison par la MOED à la MOE.

l'application par le prestataire : La MOE valide le livrable dans un premier temps et prépare le paquet de production

3 - Date de livraison à l'IMIEX : Date à laquelle l'IMIEX réceptionne le paquet de production de la part de la MOE.

4 - Date de mise en production (MEP) : Suite de la livraison du paquet de production et après sa phase d'IMIEX, l'IMIEX livre à la production, qui le déplace à une date donnée.



NOM DU PALIER	Date début de Développement	Date de lancement de la MOED à la MOE	Date de livraison en INTÉX	MEP
PAA TECHNOLOGIQUE	02/01/2024	01/03/2024	02/03/2024	01/09/24
TOPAD CIBLE	15/02/2024	01/04/2024	01/04/2024	01/09/24
FLES/RGAA	01/03/2024	03/04/2024	04/04/2024	04/09/24

Certains travaux pourront se dérouler parallèlement à d'autres, des instances de suivi (CSO, Comité de Suivi Opérationnel) seront mis en place tout au long du projet afin d'en surveiller l'évolution et d'ajuster au besoin le planning.

Les délais d'INTÉX et de mise en production, étant demandés de façon différée induite par la nature de leurs travaux, pourront pour l'ensemble des paliers visés au PCO 2024 se voir éliminés en 2025.

#### 4. Propositions d'accompagnement en ESI

L'ESI de RAMBER récupérant les prérogatives du bureau BSi 9 pour le projet Montagne.

L'ESI ne possédant pas d'expérience en matière de pilotage de prestation de développement en centre de service (MOED), il conviendra de mettre en place un processus d'accompagnement au sein de l'ESI.

Pour se faire et au vu de la nécessité de mettre en compétence sur le sujet et pouvoir mener à bien le projet Montagne, 3 axes seront déployés :

1- Prendre l'attache de la DTNUM, interlocuteur de référence pour tout ce qui traitait au changement, afin de les interroger sur les solutions qui existent en la matière. Il pourra ainsi être envisagé des formations, coaching ou accompagnement de l'ESI.

2- Comme pour beaucoup de projet, aller se renseigner au sein d'autres ESI ayant à la fois la compétence et l'expérience, afin d'avoir un réseau d'expérience qui serait bénéfique au projet et aux équipes de l'ESI.



3) - Demander le support d'une AMOE (Assistant-MOE) afin de pallier son manque d'expérience. Dans ce cas, leur rôle devra se limiter à l'aide au pilotage des prestations et ne pas remplacer l'ESJ dans son rôle de MOE. Cela sera également l'occasion d'acquies de l'expérience tout en sécurisant le processus de pilotage.

## 5 - Points de vigilance

Comme précédemment indiqué, une vulnérabilité possible serait d'avoir un manque de compétence sur le pilotage. Toutefois, et ce même avec l'aide d'une AMOE, il faudra veiller à ne pas trop démultiplier les acteurs et donc les échanges et les prises de décisions liées, au risque d'alourdir le processus.

Pour y faire face, il conviendra de garder un rôle de responsable au sein du projet et d'avoir une ligne de conduite clairement définie.

Dans le même ordre d'idée, il peut y avoir un risque à la boucle des rôles à partir de BSI9. En effet, récupérant l'ensemble des prérogatives MOE, l'ESJ de RAMBER pourrait manquer un élément clé du projet. Il serait souhaitable, à l'instar de certains transferts de compétences à la DGFIP, de demander à BSI9 la possibilité d'avoir un support lors des premières semaines.

Concernant le centre de développement MOED, ils peuvent avoir une certaine méthodologie héritée des échanges avec BSI9 qui pourrait ne pas convenir à la nouvelle organisation par l'ESJ. Il faudra donc penser à bien établir dès le début le mode opératoire et d'échanges avec la MOED.

Pour finir, l'attribution des ressources pour le PCO 2024 consomme totalement les réserves en JH de la MOED, ce qui ne laisse guère de marge en cas d'impacts que ce soit du côté RH ou bien de priorisation d'autres projets soit à un arbitrage. Pour couvrir ce risque, il faudra échanger sur le sujet avec la MOED, mais également la MOA sur les fonctionnalités à prioriser au besoin. Il faudra également penser à l'optimisation de l'organisation des travaux, comme la pondération des tâches et des paliers, en veillant à une bonne communication des équipes.

Marcine FLEX, Inspectrice Principale des Finances Publiques